



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session extraordinaire 2013-2014

CC/vg

P.V. J 01

Commission juridique

Procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2013

Ordre du jour :

Organisation des travaux

*

Présents : M. Marc Angel, M. Guy Arendt, Mme Simone Beissel, M. Alex Bodry, M. Franz Fayot, M. Léon Gloden, Mme Viviane Loschetter, M. Paul-Henri Meyers, Mme Octavie Modert, M. Laurent Mosar, Mme Lydie Polfer, M. Roy Reding, M. Gilles Roth

Madame Marie-Anne Ketter, du Ministère de la Justice

Monsieur Laurent Besch, de l'Administration parlementaire

*

Présidence : Mme Viviane Loschetter, Présidente de la Commission

*

Organisation des travaux

Mme la Présidente, après quelques remarques introductives, souhaite la bienvenue aux nouveaux membres de la Commission juridique.

Elle fait part du message de M. le Ministre de la Justice que ce dernier ne souhaite pas participer d'emblée à toutes les réunions de la commission et ce par respect dû à l'autonomie impartie à une commission parlementaire.

L'oratrice fait part de son souhait que le travail de la commission puisse se dérouler dans la même sérénité qu'au cours de la législature 2009-2013 sous la présidence de M. Gilles Roth.

Examen de l'état des travaux

(prière de se reporter au document «Commission juridique - Etat des travaux au 1^{er} décembre 2013; transmis aux membres par courrier électronique du 11 décembre 2013)

Projets de loi dont la continuation de l'instruction parlementaire est qualifiée de prioritaire

Mme la Présidente rappelle que vingt-huit projets de loi se trouvent actuellement renvoyés pour compétence à la Commission juridique dont cinq sont à considérer comme étant prioritaires. Il s'agit des textes suivants :

- **Projet de loi n°6562** renforçant le droit des victimes de la traite des êtres humains et portant modification (1) du Code pénal ;(2) du Code d'Instruction criminelle ;(3) de la loi modifiée du 12 mars 1984 relative à l'indemnisation de certaines victimes de dommages corporels résultant d'une infraction et à la répression de l'insolvabilité frauduleuse ;(4) de la loi du 8 mai 2009 sur l'assistance, la protection et la sécurité des victimes de la traite des êtres humains et modifiant le Nouveau Code de procédure civile (5) de la loi du 29 août 2008 portant sur la libre circulation des personnes et l'immigration
 - Dépôt: 11 avril 2013
 - *Rapporteur à désigner*
 - Avis du Conseil d'Etat: 2 juillet 2013

Il convient de noter que le délai de transposition la directive 2011/36/UE de l'Union européenne, objet du projet de loi sous référence, a expiré depuis peu.

- **Projet de loi n°6400** portant:
 - mise en oeuvre de certaines dispositions du règlement (UE) no. 1214/2011 du Parlement européen et du Conseil du 16 novembre 2011 sur le transport transfrontalier professionnel d'euros en espèces par la route entre États membres dans la zone euro, et
 - modification de la loi du 12 novembre 2002 relative aux activités privées de gardiennage et de surveillance
 - Dépôt: 22 février 2012
 - *Rapporteur à désigner*
 - Avis du Conseil d'Etat : 2 juillet 2013

Il échet de noter que le texte de loi tel présente un aspect plus technique en ce qu'il a des incidences sur la législation régissant les activités de gardiennage privées.

- **Projet de loi n°5974** modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales en vue de mettre en œuvre le Règlement (CE) no 1435/2003 du Conseil du 22 juillet 2003 relatif au statut de la société coopérative européenne (SEC)
 - Dépôt: 18 décembre 2008
 - Rapporteur : M. Léon Gloden
 - *Nouveau rapporteur à nommer*
 - Avis du Conseil d'Etat: 5 février 2013

- Amendements adoptés le 24 avril 2013
- Avis complémentaire du CE : 12 novembre 2013

➤ **Projet de loi n°6172A portant**

- reformule le Titre II.- du Livre I^{er} du Code civil «Des actes de l'état civil» et modifiant les articles 34, 47, 57, 63, 70, 71, 73, 75, 76, 79, et 95;
- réforme le Titre V.- du Livre I^{er} du Code civil «Du mariage» et rétablissant l'article 143 et modifiant les articles 144, 145, 147 à 154, 158 à 160, 160bis à 171, 173 à 175, 176 à 192, 194 à 199, 201 à 205, 212, 213, 223, 227, 228, 295 et introduisant les articles 146-1, 146-2, 175-1, 175-2 nouveaux;
- modification des articles 108, 169, 295, 313, 315 et abrogation des articles 296 et 297 du Code civil;
- introduction d'un Titre VI.bis nouveau dans la Deuxième Partie du Nouveau Code de procédure civile;
- introduction d'un Chapitre VII.bis nouveau au Titre VII du Livre I^{er} du Code pénal ;
- abrogation de la loi du 23 avril 1827 concernant la dispense des prohibitions du mariage prévues par les articles 162 à 164 du Code civil; et
- abrogation de la loi du 19 décembre 1972 portant introduction d'un examen médical avant mariage

- Rapporteur: M. Paul-Henri Meyers
- *Nouveau rapporteur à nommer*
- Amend. parl.: 16 mai 2012
- Avis du Conseil d'Etat: 27 novembre 2012
- Amend. parl.: 6 mars 2013
- Avis complémentaire du Conseil d'Etat: juin 2013

➤ **Projet de loi n°5155 portant réforme du divorce**

- Dépôt: 20 mai 2003
- Ancien rapporteur: Mme Nancy Arendt
- Nouveau rapporteur: Mme Christine Doerner (le 16/07/2008)
- *Nouveau rapporteur à nommer*
- La Commission a eu un premier échange de vues le 15 octobre 2003.
- Avis du Conseil d'Etat: 16 mars 2004
- Amendements adoptés: 13 mai 2009
- Avis complémentaire du Conseil d'Etat: 16 juillet 2010
- Avis du Conseil d'Etat: 5 juillet 2011 (avis commun pl 5155, pl 6272, ppl 4969)
- A rapprocher du projet de loi n°6172

L'oratrice informe les membres de la commission que pour certains projets de loi pendants devant la Commission juridique, une concertation appuyée, en vue de favoriser l'instruction parlementaire, aura lieu entre le Ministère de la Justice et le(s) Ministère(s) compétentes.

Explications de Mme la représentante du Ministère de la Justice

Le projet de loi n°4160 sera retiré du rôle dès que la Proposition de Règlement UE portant sur la compétence, la loi applicable, la reconnaissance et l'exécution des décisions et des

actes authentiques en matière de successions et a la création d'un certificat successoral européen sera adoptée par le Conseil européen.

En ce qui concerne le projet de loi n°5155 portant réforme du divorce, le ministre de la Justice propose, eu égard aux nombreuses évolutions qu'a connues le texte de loi proposé depuis son dépôt en date du 20 mai 2003 et pour des raisons de cohérence et de légistique, d'élaborer une nouvelle proposition de loi.

Au sujet du projet de loi n°6172A (réforme du mariage), l'oratrice informe les membres de la commission que le Ministère de la Justice a constaté, suite aux vérifications opérées suite à l'adoption du texte coordonné par la Commission juridique au courant du mois de juin 2013, qu'une série d'adaptations législatives d'ordre technique, tant au niveau du Code civil qu'au niveau de certaines dispositions législatives, s'impose. Il s'agit notamment du volet des dispositions abrogatoires et celui relative à l'adoption plénière.

Selon les vœux de M. le Ministre de la Justice, ces adaptations rendent nécessaire la présentation et l'adoption d'amendements de nature parlementaire.

Echange de vues

M. Laurent Mosar est d'avis que la réforme de l'autorité parentale et de la filiation – projet de loi n°6568 et les propositions de loi n°5304 et 5553 – devrait être entamée. L'orateur explique que le cadre légal actuel n'est plus approprié, notamment eu égard à la situation des couples non mariés avec enfants.

Il estime qu'il serait utile d'aborder ce volet dans le cadre du projet de loi n°5155 portant réforme du divorce.

M. Paul-Henri Meyers fait observer, en ce qui concerne le projet de loi n°6172A (réforme du mariage), que le Conseil d'Etat n'a pas encore avisé les amendements parlementaires du 13 mars 2013 portant sur le volet de l'adoption.

Il convient de s'interroger sur l'opportunité d'évacuer le projet de loi sous référence avec le seul volet du mariage ou ensemble avec celui relatif à l'adoption.

L'orateur estime qu'il convient de maintenir le droit belge comme la source d'inspiration principale en termes de législation comparée au niveau du droit civil luxembourgeois.

Il souligne le caractère nécessaire de faire avancer l'instruction parlementaire du projet de loi n°4955 (réforme du régime légal des cessions et des saisies de rémunérations de travail et de pensions et de rentes) qui nécessite cependant au préalable une concertation interministérielle poussée.

M. Alex Bodry estime qu'il y a lieu de favoriser l'instruction parlementaire des projets de loi prêts à être soumis au vote en Séance plénière de la Chambre des Députés.

Au sujet du projet de loi n°6172A (réforme du mariage), l'orateur estime que le volet relatif à la réforme de l'adoption serait, dans le cas de figure où on devait lancer une grande discussion quant au fond de la réforme envisagée, susceptible de faire capoter la réforme du mariage en termes de discussions générale. Il en conclut à la nécessité d'examiner dans les meilleurs délais les adaptations d'ordre technique proposées par le Ministère de la Justice et de les envoyer pour avis au Conseil d'Etat.

En ce qui concerne le projet de loi n°5155 (réforme du divorce), il y a lieu de s'orienter par rapport à la loi belge à l'exception du maintien d'une cause de divorce pour faute. Il est judicieux de prendre en compte la jurisprudence belge, ainsi que les modifications législatives proposées.

M. Guy Arendt est d'avis que le projet de loi n°6539 (réforme du droit de la faillite) revêt une certaine importance.

M. Gilles Roth aimerait connaître la position du Ministère de la Justice au sujet des projets de loi n°6381 et 6382 (réforme pénitentiaire) qui ont essuyées une multitude d'oppositions formelles de la part du Conseil d'Etat dans ses avis afférents du 13 juillet 2013.

M. Léon Gloden insiste sur la continuation de l'examen du projet de loi n°5730 (réforme de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales) qui a été avisé par le Conseil d'Etat en date du 23 février 2010.

M. Franz Fayot souligne que la poursuite de l'instruction parlementaire du projet de loi n°6054 (réforme des asbl et des fondations) correspond à une demande réelle du *milieu* concerné, notamment celle du secteur philanthrope. L'orateur s'interroge sur l'opportunité de l'option d'une scission du projet de loi.

Mme Octavie Modert aimerait savoir la position du Ministère de la Justice au sujet du projet de loi n°5155 (réforme du divorce).

Conclusions

Mme la Présidente résume l'échange de vues comme suit:

❖ le projet de loi n°6172A (réforme du mariage):

Les adaptations d'ordre technique figureront à l'ordre du jour de l'une des prochaines réunions de la commission du mois de janvier 2014 (ndlr: la réunion du 15 janvier 2014) et seront, après adoption, envoyées en tant qu'amendements parlementaires pour avis au Conseil d'Etat.

❖ les projets de lois n°6381 et 6382 (réforme pénitentiaire):

La réforme pénitentiaire constitue une priorité de M. le Ministre de la Justice qui entamera les visites et les entrevues sous peu.

❖ le projet de loi n°4955 (réforme du régime légal des cessions et des saisies de rémunérations de travail et de pensions et de rentes):

La continuation de l'examen du projet de loi revêt une priorité et une concertation interministérielle préalable est de mise.

❖ le projet de loi 5155 (réforme du divorce):

Le Ministère de la Justice soumettra une nouvelle proposition de texte. La connexion avec les dossiers relatifs à la réforme de l'autorité parentale et du droit de la filiation

est évidente. Il y a lieu de vérifier de quelle manière ces volets pourront être intégrés dans le nouveau texte de loi à soumettre au Parlement.

- ❖ le projet de loi n°6561 (modification de la loi du 23 octobre 2008 sur la nationalité luxembourgeoise):

Le volet relatif aux compétences linguistiques requises sera examiné au sein de la commission et ce en attente de l'avis du Conseil d'Etat.

Désignation d'un rapporteur

La proposition de **Mme la Présidente** de ne pas cantonner la désignation des rapporteurs aux seuls membres de la majorité parlementaire recueille l'accord unanime des membres de la commission.

Ainsi, la commission procède à la nomination des rapporteurs pour les trois projets de loi qualifiés de prioritaires:

- **Projet de loi n°6562** (droit des victimes de la traite des êtres humains)

Rapportrice: Mme Viviane Loschetter

- **Projet de loi n°6400** (transport transfrontalier professionnel d'euros en espèces par la route entre États membres dans la zone euro)

Rapportrice: Mme Simone Beissel

- **Projet de loi n°5974** (statut de la société coopérative européenne (SEC))

Rapporteur: M. Léon Gloden

Calendrier

La Commission juridique confirme sa plage horaire de 9 à 10h30 les mercredis matin.

La prochaine réunion de la commission aura lieu le *mercredi 8 janvier 2014*.

Les membres de la commission donnent leur accord quant à l'organisation d'une réunion jointe avec la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration portant sur le paquet «Parquet européen» et «réforme Eurojust». Il s'agit d'examiner les documents COM (2013) 532, COM(2013) 533, COM(2013) 534 et COM(2013) 535.

La date de la réunion, qui aura lieu un lundi matin, sera communiquée aux membres de la commission.

Le secrétaire ff,
Laurent Besch

La Présidente,
Viviane Loschetter